

Contrôle conformité de branchement au réseau d'assainissement collectif

Date du contrôle	18/07/2025
Nom du technicien	Nicolas Leguay
Origine intervention	Notaire pour vente

Volet 1 : Informations Générales

Informations générales		
Identité de l'accompagnant:	Identité du titulaire du contrat AEP:	Identité du Propriétaire:
Mr MORIN COMMISSAIRE DE JUSTICE	Mme ROLLET MELISSA	M. CABINET AVOCAT ROUDET-BOISSEAU-LEROY-DEVAINE
	Adresse :	Adresse de correspondance:
	127 B AVENUE GAMBETTA Saintes	87 AVENUE GAMBETTA 17105 SAINTES
Téléphone :		Téléphone : 0546320498
Qualité de l'accompagnant :	Locataire	

Adresse du Branchement			
Adresse :	127 B AVENUE GAMBETTA Saintes		
Référence cadastrale:			
Géolocalisation latitude :	45,7464158	Géolocalisation longitude :	-0,6218088
Existence d'une deuxième boîte :	Non		
Si non,			
Présence Puits :			
Présence d'un compteur :		N° compteur AEP:	I23IA725521
Forfait :		Index relevé:	67

Unité immobilière			
Type de résidence			
Maison d'habitation :	Résidence principale		
Immeuble :	Oui	nombre de logements :	3
Local professionnel:	Oui	Si oui, précisez :	SALON DE COIFFURE
Existence Convention Spéciale Déversement :	Non		
Autre :			

Volet 2 : Contrôle branchement : partie publique

Type de test réalisé : Autres

Réseau existant			
	Séparatif eaux usées/pluviales		
Raccordement au réseau			
Boîte de branchement :	Oui	si oui, nb :	1
Accessible :	Oui		
Domaine:	Public	du propriétaire :	
		si non, existence d'une servitude :	
Contrôle de l'écoulement sur le réseau :			
Type de branchement :			
<u>Observations :</u>			

Volet 3 : raccordement des eaux pluviales : partie privée

Type de test réalisé :

Autres

Installation	Localisation	Destination	Conformité
Gouttière	LE LONG DU LOGEMENT, ELLE EST ENSUITE RACCORDÉ A UN CANIVEAU DANS LA COUR QUI REJOINT UN REGARD SUR LA VOIE PUBLIQUE.	Réseau pluvial	Conforme

Volet 4 : raccordement des eaux usées : partie privée

Type de test réalisé :

Autres

	Type	nb	Conformité	Commentaires
Etage 2 et plus				
Etage 1	WC	1	Conforme	
Etage 1	Lavabo	1	Conforme	
Etage 1	Douche	1	Conforme	
RDC	Lave linge	1	Conforme	RACCORDÉ SUR ÉVACUATION LAVABO
RDC	Évier	1	Conforme	
Sous-sol				
Annexe (garage, pool house...)				

Observations :

Une ressource alternative d'alimentation en eau est-elle raccordée au réseau EU ?

Si oui, La quelle ?

Conclusion de la visite

Le raccordement des installations au réseau public d'assainissement :

Ne présente pas d'anomalie apparente (conforme)

Motif si impossibilité :

Observations :

Personne rencontrée (Nom)

Propriétaire

Contrôleur



LE SERVICE
PUBLIC DE L'
EAU
PAR AGUR

Code général des Collectivités territoriales-code de la Santé Publique-code de l'environnement-loi n°2006-1772 du 30/12/2006 sur l'eau et les milieux aquatiques.

La vérification de la conformité, c'est-à-dire du bon écoulement de la totalité des eaux usées et/ou pluviales dans leur réseau respectif, est effectué sur la base des informations données par le client et notamment concernant le lieu, l'emplacement et le nombre des installations à contrôler. Aussi le client certifie sur l'honneur que les installations correspondent bien à celle quantifiées ci-dessus et sont bien, par ailleurs, à usage domestiques.

Le présent avis est donné sur la base des déclarations du propriétaire ou de l'occupant des lieux et selon un constat de visu des installations réalisé à la date du contrôle sans démontage.

Le **client** certifie également que l'installation ne dispose pas d'assainissement non collectif ou que celui-ci n'est pas en fonctionnement pour l'assainissement.

Le bon fonctionnement du branchement n'est, quels que soient les résultats du contrôle, pas garanti en cas d'utilisation anormale des installations (en particulier l'introduction d'objets ou de substances risquant de provoquer une obturation totale ou partielle) ou de vice caché. Le contrôle ne porte pas, par ailleurs, sur la conformité des installations privées (étanchéité, siphon, contre-pente...). Ce document ne constitue pas une attestation de garantie de bon fonctionnement pour une durée quelconque. Le contrôle de raccordement EU/EP ne constitue pas un contrôle d'étanchéité des installations privées (intérieures et extérieures). La responsabilité du syndicat Eau 17 en matière d'assainissement ne peut pas se trouver engagée à la suite de dysfonctionnements survenant pour des causes imprévisibles après transaction immobilière.

Le contrôle ne peut préjuger en rien de la méthodologie et du mode opératoire utilisé à la date de la construction de ladite installation.

La conformité des raccordements électriques des différents éléments de l'installation au réseau électrique principal de l'immeuble est exclue du champ du présent contrôle.

La reproduction de ce document ne peut être réalisée que sous sa forme complète.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique pour la gestion du service public d'assainissement collectif. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit veuillez adresser une simple demande écrite au syndicat EAU17.

Toute modification des installations rend caduque le présent contrôle.